



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Seine-Maritime

Question écrite n° 8087

### Texte de la question

M Andre Duromea signale a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, qu'il y a deux ans a Notre-Dame-de-Gravenchon, au college Calmette, etait mis en place un cycle d'orientation de trois ans, qui donne entiere satisfaction aux eleves, parents et enseignants des classes concernees. Il lui rappelle qu'une classe de CPPN accueille des enfants qui ne pourraient relever d'aucun autre enseignement et que ce projet d'etablissement prevoit donc une remise a niveau susceptible de les orienter en quatrieme technologique. Il lui indique que la dotation horaire globale venant d'etre connue, ce projet risque d'etre annule a la rentree de 1989, faute de moyens necessaires. Aussi, appuyant la demande des enseignants du college J-Calmette, il lui demande de quelle facon il compte revoir sa proposition et accorder les heures necessaires a la poursuite de ce projet.

### Texte de la réponse

Reponse. - La progression du budget de la section scolaire pour 1989 traduit la priorite decidee par le Gouvernement en faveur de l'education nationale et concretise les engagements pris par le President de la Republique. Dans le domaine des emplois du second degre public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplementaires sont crees, auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le developpement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplementaires est en outre cree pour faciliter les actions pedagogiques en faveur des eleves en difficulte. Au total, ces moyens representent pour l'enseignement du second degre un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplementaires-annee, pour une augmentation estimee a un peu plus de 35 000 eleves. L'administration centrale a procede a une repartition visant a reequilibrer progressivement les disparites de moyens constatees entre les academies sur l'annee 1988-1989, tout en tenant compte des flux d'eleves prevus dans chaque academie a la rentree 1989. Les 300 emplois consacres au developpement des filieres scientifiques et les 5 000 heures autorisees en faveur des eleves en difficulte ont fait l'objet de repartitions specifiques. L'academie de Rouen obtient ainsi 108 emplois et 168 heures supplementaires, ainsi que seize emplois au titre des filieres scientifiques et 189 heures supplementaires-annee pour le soutien des eleves en difficulte. En outre, pour repondre a des difficultes specifiques signalees par le recteur, un contingent supplementaire exceptionnel de vingt-cinq emplois vient d'etre attribue a l'academie de Rouen. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, c'est aux recteurs, pour les lycees et aux inspecteurs d'academie, pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des lycees et a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. C'est pourquoi, s'agissant plus particulierement de la poursuite de la mise en place d'un cycle d'orientation de trois ans au college J-Calmette a Notre-Dame-de-Gravenchon, il conviendrait de prendre directement l'attache de l'inspecteur d'academie de la Seine-Maritime, seul en mesure de preciser la facon dont il a apprecie la situation de cet etablissement au regard de celle des autres etablissements de son ressort.

## Données clés

**Auteur :** [M. Duromea Andr•](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8087

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 207